



---

## 73<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74 (a-d) de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises**

New York, le 16 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Groupe de travail pour son rapport sur l'état des mesures prises tant par les entreprises que par les gouvernements pour faire progresser la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans le monde de l'entreprise.

Elle apprécie en particulier la mise en évidence de bonnes pratiques et les conseils prodigués aux États et aux entreprises pour renforcer ces bonnes pratiques et les déployer à grande échelle. En effet, elles ne sont pas encore monnaie courante dans le monde de l'entreprise et les États ont encore fort à faire pour donner l'exemple.

Dans le cadre de la future mise à jour de son Plan d'action sur les entreprises et les droits de l'homme, la Suisse procède actuellement, sur la base d'une étude externe, à une analyse des éventuelles lacunes dans l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans notre pays. Celle-ci servira à décider, d'ici la fin de l'année, de la nécessité d'une révision du Plan d'action.

Les possibles mesures de renforcement du soutien aux entreprises pour faciliter la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme font partie des réflexions en cours. Cela comprend la promotion de l'application d'instruments basés sur les Principes directeurs, tels que le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des entreprises responsables.

**Monsieur le Président du Groupe de travail,**

**Comment prévoyez-vous de travailler avec les États afin de promouvoir les bonnes pratiques et aider à la diffusion d'informations sur la diligence raisonnable pour les entreprises nationales, y compris les petites et moyennes entreprises ?**

**Considérez-vous que les initiatives de classement de référence peuvent inciter à l'application de mesures de diligence raisonnable par toutes les entreprises et ainsi contribuer à la mise en place d'un terrain de jeu équitable au niveau global ?**

Je vous remercie.